République française

PYRENEES-ORIENTALES

VILLEFRANCHE DE CONFLENT - Commune

Séance du 20 mars 2026

Date de la convocation: 16/03/2026

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gilles ROBERT

Présents : Madame Frédérique LATOUR, Monsieur Benoît MENE, Monsieur Gilles ROBERT, Monsieur Stéphane BARAJAS, Madame Anissa MEGHRAOUI, Monsieur Bernard CAILLIS, Monsieur Laurent BACO, Madame Marie-Noelle NEAUD, Madame Céline MONSEGUR, Madame Marjolaine CARMINATI, Monsieur Jimmy COURTIN

Représentés:
Excusés:
Absents:

Secrétaire de séance: Madame Marjolaine CARMINATI

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 23/03/2026
et publié ou notifié
le 23/03/2026

Objet: Détermination du nombre d'adjoints - DE_015_2026

Vu le code général des collectivités territoriale, et notamment l'article L2122-2 et suivants

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-2-1

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal

Considérant que le conseil municipal, compte 11 membres

Ce pourcentage donne pour la commune de Villefranche de Conflent un effectif maximum de 3 adjoints

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 2 postes d'adjoints

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Gilles ROBERT

MAIRIE DE VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT 66500

LE SECRETAIRE

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026
Date de reception de l'AR: 23/03/2026
066-216602235-DE_015_2026-DE
AGEDI

IMPRIM'VERT